
ROSACE INOSYS TYPOLOGIE REGIONALE CENTRE

Descriptifs des critères de tri

Typologie réalisée par le réseau des Chambres d'agriculture dans le cadre d'INOSYS en partenariat avec la DRAAF du Centre



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE

Chambre régionale
d'agriculture du Centre
Référént : A. Dumontier

Auteur : E. PAUTRAT

recensement
agricole
2010



DRAAF Centre,
service du SRISE.
Référént : P. Colin

sommaire

Liste des abréviations	3
Mode de calcul des UGB	4
Typologie régionale	6
Remerciements	31

liste des abréviations

Arbo.	Arboriculture
BE	Bovin engraissement
BL	Bovin lait
CL	Caprin lait
CA	Chiffre d'affaire
cc	Circuit court
expl.	Exploitation
GC	Grandes culture
graniv.	Granivore
ha	Hectares
horti.	Horticulture
OL	Ovin lait
pépi.	Pépinière
PPAM	Plantes à parfum, aromatiques et médicinales
PdT	Pommes de terre
PBS	Production brute standard
spé.	Spécialisé(es)
surf.	Surfaces
SAU	Surface agricole utile
SFP	Surface fourragère productive
UTA	Unité de travail annuelle
VA	Vache allaitante
VL	Vache laitière
Viti.	Viticulture
y c.	y compris

Modes de calcul

UGB viande

UGB OV

UGB BV

UGB ruminants

UGB lait = $1 * 1.35 * \text{vaches laitières} + 0,17 * 1,25 * \text{chèvres lait} + 0,15 * 1,25 * \text{brebis laitières}$

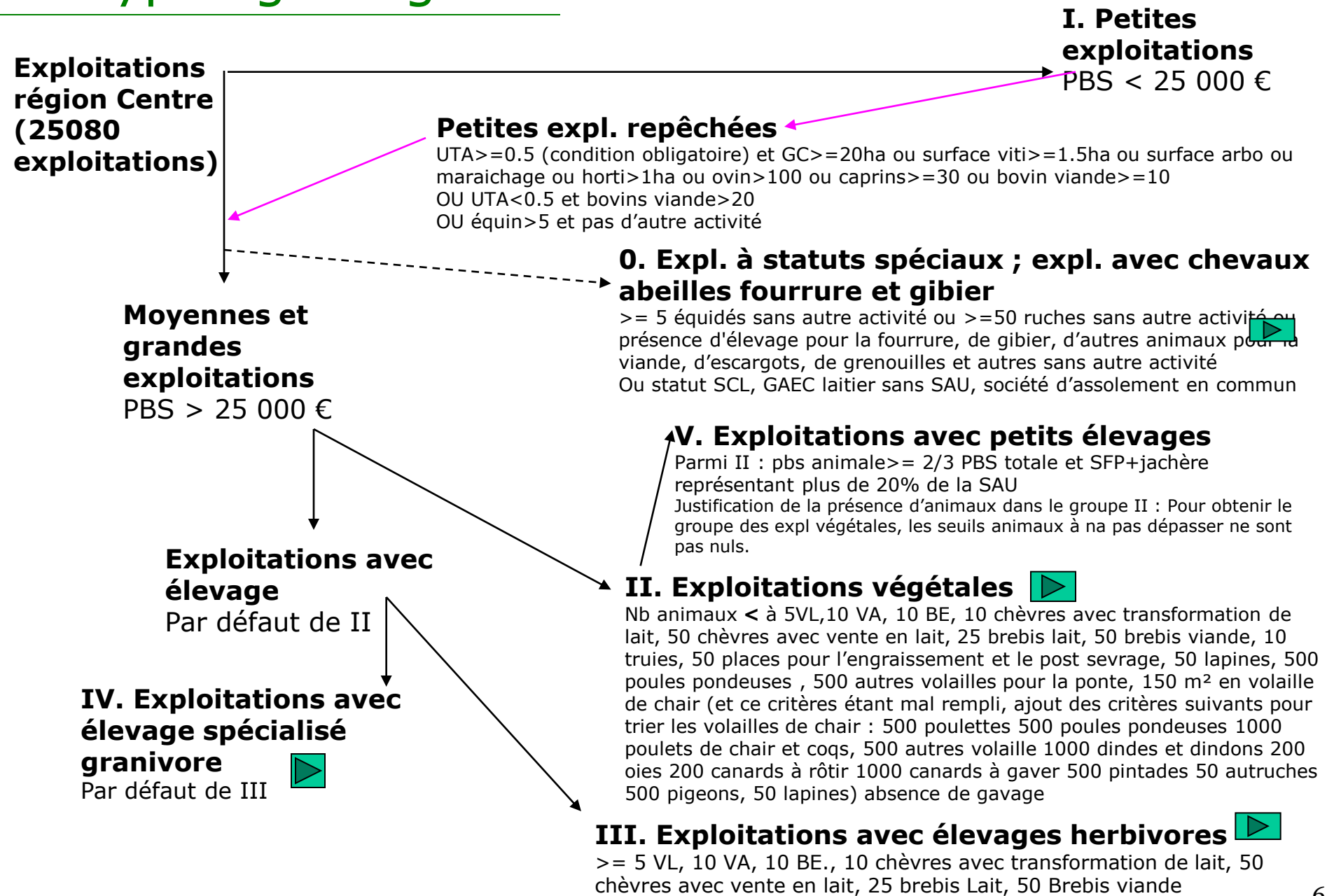
UGB BL = $1 * 1.35 * \text{vaches laitières}$

UGB CL = $0,17 * 1,25 * \text{chèvres lait}$

Critères de correspondance UGB

	Équivalence UGB
Vaches laitières	1
Vaches allaitantes	0.85
Brebis	0.15
Chèvres	0.17
Truies	0.31
Lapines mères	0.115
Juments lourdes	0.79
Juments selle non suitée	0.66
Poules pondeuses (œufs conso)	0.0096
Poulets de chair et coqs	0.008

Typologie régionale



II. Exploitations végétales

II. Exploitations végétales

II.1. Exploitations végétales spécialisées en Grandes Cultures

Surf. en viticulture < 1,5 ha
et surface en arboriculture < 1 ha (vergers et raisins de table)
et surf. en kiwi < 0,5 ha
et absence d'abri et nb d'espèces de légumes cultivées = < 5
et aucune surfaces en horticulture et pépinière



II.2. Exploitations végétales avec cultures pérennes ou spéciales

Par défaut de II.1.

A. Maraîchage dominant

PBS maraîchage \geq 2/3 PBS totale



B. Arboriculture fruitière dominante

PBS arboriculture \geq 2/3 PBS totale



C. Horticulture/pépinière dominantes

PBS horticulture et pépinière \geq 2/3 PBS totale



D. Viticulture dominante

PBS viti > 2/3 PBS totale



E. Exploitations avec cultures pérennes ou spéciales diversifiées (polyculture)



II.1. expl. végétales spécialisées en grandes cultures

II.1.A. Expl. avec COP et légumes plein champs ou cultures industrielles ou spécialisées

Surf. Betterave ≥ 10 ha ou surface en betteraves $\geq 10\%$ de la surface en GC
Ou surf. pommes de terre ≥ 5 ha
Ou surf. en plantes à fibres ≥ 10 ha
> Ou somme des surf. en autres cultures industrielles ou spéciales* $\geq 1,5$ ha ou somme des surfaces en cultures industrielles ou spéciales* $\geq 10\%$ surface GC
Et Surface en herbe $< 20\%$ SAU

a. Expl. Betteravières**

Surf. en bett. ≥ 10 ha ou $\geq 10\%$ dans la surface en GC

i. Expl. spé. Betterave
Pas d'autres cultures à part COP

ii. Expl. Betteraves et autres cultures
Par défaut de i.

3 classes de taille :
t1. < 65 ha
t2. 65 à 150 ha
t3. \geq à 150 ha

b. Expl. avec pommes de terre**

surf en PdT ≥ 5 ha

i. Expl. spé PdT
Pas d'autres cultures à part COP

ii. Expl. PdT et autres culture
Par défaut de i.

c. Expl. avec pommes de terre et betteraves**

surf. en PdT ≥ 5 ha **et** surf. en betteraves ≥ 10 ha ou $\geq 10\%$ de la surface GC

d. Expl. légumières**

(Surf en lég. $> 20\%$ surface GC)

i. Légumiers mono-spécifiques
nb de légumes (sec et frais) cultivés = 1

ii. Légumiers multi-productions
Par défaut de i.

e. Expl. avec plantes à fibres**

Surf. en plantes à fibre ≥ 10 ha

f. Expl. avec semences grainières** Surf. en semences grainières ≥ 10 ha ou $\geq 10\%$ de la surface en GC

g. Expl. avec autres cultures industrielles ou spéciales ou autres combinaisons Par défaut de a b c d et e

II.1.B. Expl. COP spé

Par défaut de II1A

II.1.C. Expl. COP +

herbe Surface en herbe $> 20\%$ SAU

*Cultures industrielles ou spéciales = légumes plein champs (nb de légumes ≤ 5 et absence d'abris), légumes secs ,pommes de terre, betteraves, semences grainières, houblon, tabac, PPAM, chicorée racine endives

**pour les groupes a, b, c, d, e et f, les critères de tri sous entendent «et critère de tri des autres catégories non respectés ». Par exemple, une exploitations ave plus de 20% de légumes dans sa surface en GC et plus de 5ha de pommes de terre ne se classe ni en d ni et c mais en g

DONT BIO dans chaque type (après les critères de taille)



II.1. expl. végétales spécialisées en grandes cultures

II.1.A. Expl. avec COP et légumes plein champs ou cultures industrielles ou spécialisées

Surf. Betterave ≥ 10 ha ou surface en betteraves $\geq 10\%$ de la surface en GC
Ou surf. pommes de terre ≥ 5 ha
Ou surf. en plantes à fibres ≥ 10 ha
> Ou somme des surf. en autres cultures industrielles ou spéciales* $\geq 1,5$ ha ou somme des surfaces en cultures industrielles ou spéciales* $\geq 10\%$ surface GC
Et Surface en herbe $< 20\%$ SAU

a. Expl. sans irrigation

Surf. irrigable $< 10\%$ de la SAU totale
ou SAU irrigable < 10 ha

b. Expl. partiellement irriguées

Surf. Irrigable entre 10% et 50% de la SAU

c. Expl. irriguée

Surf. Irrigable $\geq 50\%$ de la SAU

i. Potentiel de sol faible (1)

ii. Potentiel de sol moyen (2)

iii. Potentiel de sol Fort (3)

4 classes de taille :
t1. < 60 ha
t2. 60 à 150 ha
t3. 150 à 250 ha
t4. ≥ 250 ha ou ≥ 300 ha pour le potentiel de sol faible

II.1. Expl. végétales spécialisées en grandes Cultures

II.1.B. Expl. COP spé

Par défaut de II1A et II1C

II.1.C. Expl. COP + herbe

Surface en herbe (SFP et jachère) $> 20\%$ SAU

*Cultures industrielles ou spéciales = légumes plein champs (nb de légumes ≤ 5 et absence d'abris), légumes secs ,pommes de terre, betteraves, semences grainières, houblon, tabac, PPAM, chicorée racine endives

DONT BIO dans chaque type (après les critères de taille)

II.2.A. Maraîchage dominant

II.2.A. Maraîchage dominant

a. Maraîchers avec serres chauffées

Surf. avec serres
chauffées $\geq 20\%$ de la
surf. en légumes frais

b. Maraîchers avec serres froides/ tunnels

Sur reliquat de a. : surfaces
avec serres froides $\geq 20\%$
de la surf. en légumes frais

c. Maraîchers avec cultures de plein champ (par défaut de a. et b.)

i. Commercialisation en circuits courts

plus de 75% de cc dans le CA

ii. Commercialisation en circuits mixtes

de 10 à 75 % de cc dans le CA

iii. Commercialisation en circuits longs

moins de 10% de cc dans le CA

DONT BIO dans chaque type (après les critères de commercialisation)



II.2.B. Arboriculture fruitière dominante

II.2.B. Arboriculture fruitière dominants

II.2.B.b. Autres orientations d'exploitations Par défaut de II.2.B.a.

i. Petites exploitations Surf. totale verger < 5 ha

ii. Expl. mono-spécifiques Surf. en verger dominant (pomme ou poire, frais ou transformation) >= 70% surf. totale verger et surf. en verger >= 5ha

pm. Pomme
plus de 70% de la surf. du verger en pommiers

Pr. Poire
plus de 70% de la surf. du verger en poiriers

iii. Expl. diversifiées Par défaut de i et ii

II.2.B.a. Expl. orientées fruits à pépins surf. en verger fruits à pépins >= 70% de la surf. totale en verger

cc1. commercialisation en circuits courts

Plus de 75 % de cc dans le CA

→ Bio et non bio

cc2. commercialisation et circuits mixtes

Entre 10 et 75% de cc dans le CA

cc3. commercialisation en circuits longs

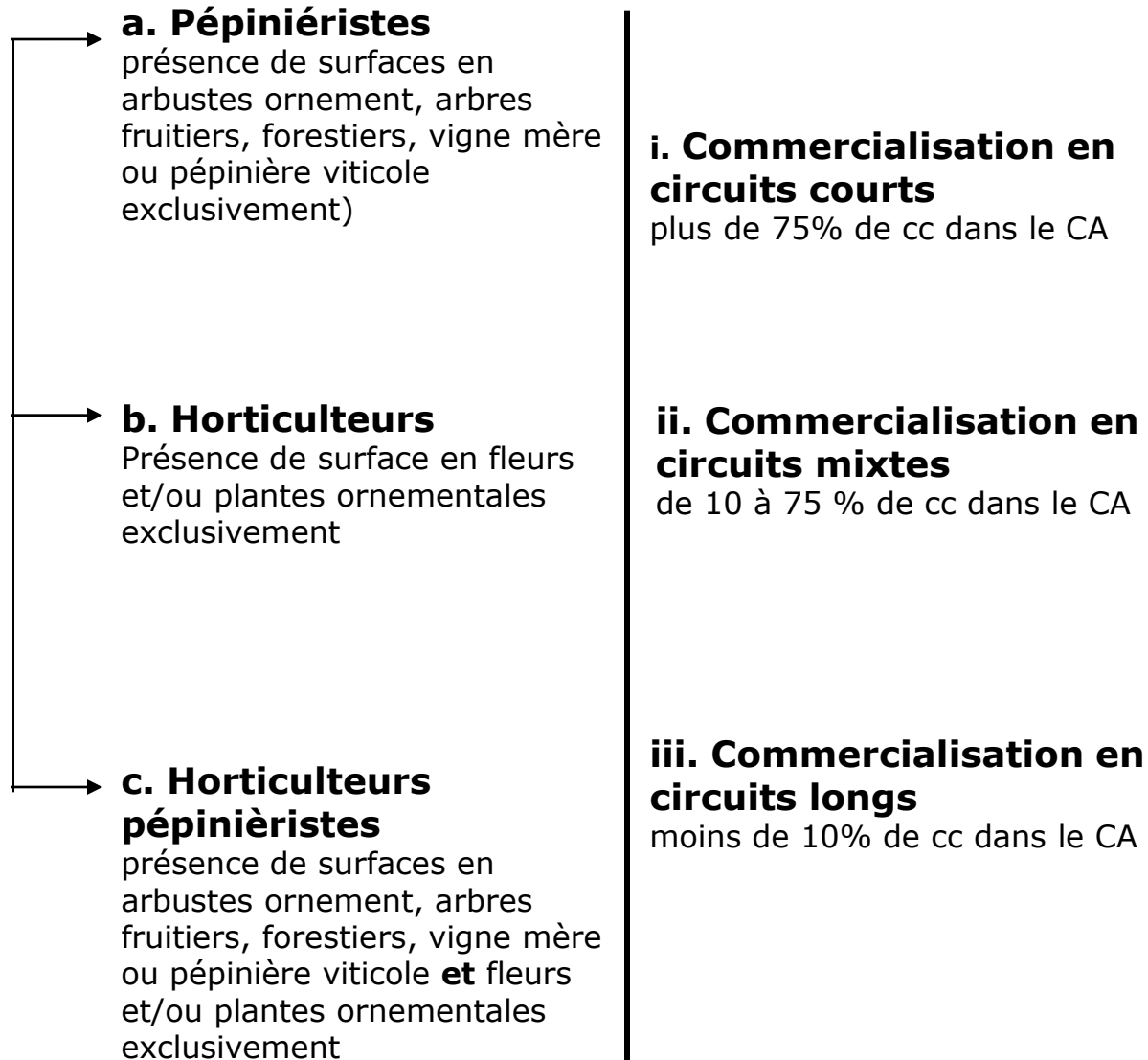
moins de 10% de cc dans le CA

Classes de taille (SAU):
t1. 5 à 10 ha
t2. 10 à 30 ha
t3. >= à 30 ha



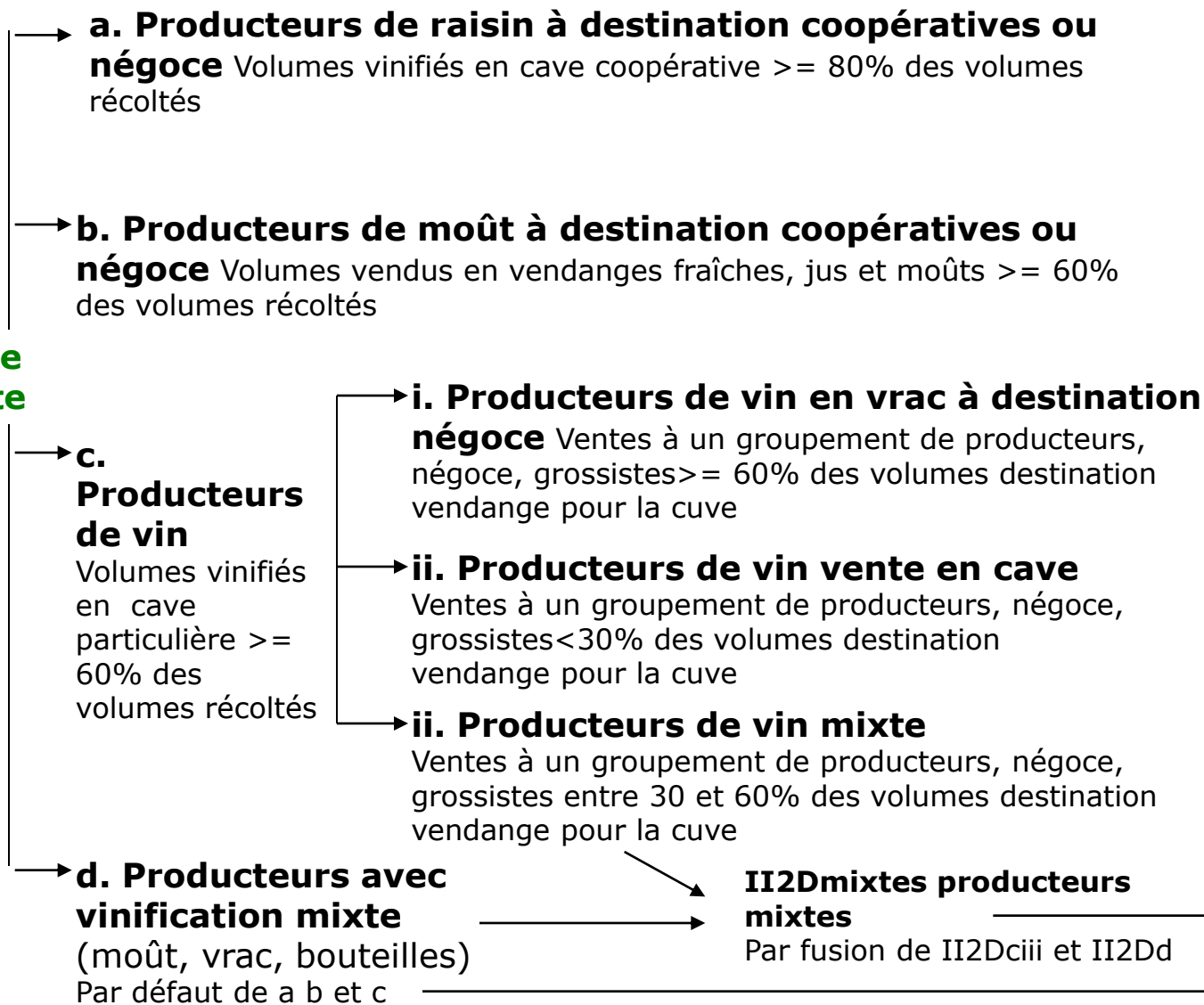
II.2.C. Horticulture/pépinière dominantes

II.2.C. horticulture/ pépinière dominantes



II.2.D. Viticulture dominante

II.2.D. Viticulture dominante



Classes de taille (SAU) :

- t1.** < 5 ha
- t2.** 5 à 15 ha
- t3.** 15 à 25 ha
- t4.** \geq 25 ha

DONT BIO dans chaque type après les critères de taille



III. Exploitations avec élevages herbivores

III. Expl. avec élevages herbivores

III.1. Expl. avec élevage spécialisé en viande

Effectif troupeau \leq 5 VL, 10 chèvres pour vente en transformation, 50 chèvres pour vente en lait, 25 brebis lait



III.2. Exploit. avec élevage dont élevage lait

Par défaut de III1

III.2.A. Expl. en polyculture et polyélevage dont élevage lait

Surf. fourragère (hors luzerne) $<$ 66% de la SAU et surf. en GC \geq 40 ha et
surf. en vigne \geq 1,5 ha ou surf. en arboriculture fruitière \geq 1 ha
ou surf. en kiwi \geq 0,5 ha ou présence de surf. en horticulture /pépinière ou présence d'abri ou nombre d'espèces de légumes cultivés $>$ 5



III.2.B. Expl. spécialisées en élevage dont élevage lait

Par défaut de III2A

III.2.B.a Expl. de polyélevage dont élevage lait

UGB lait $<$ 85% UGB ruminants
ou somme des PBS granivores \geq 25000 €



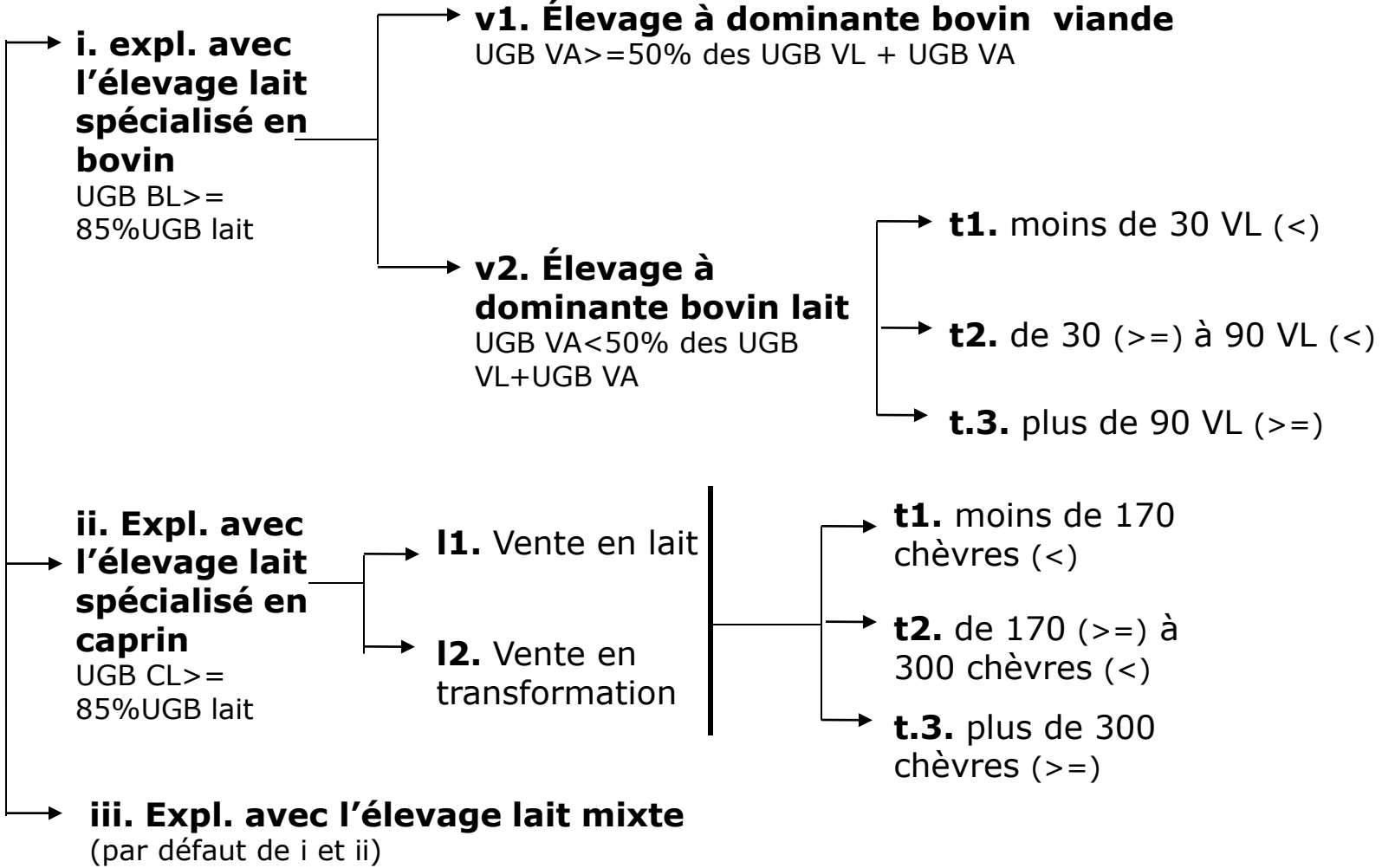
III.2.B.b Expl. spécialisées en élevage lait

Par défaut de III2Ba



III.2.B.a. exploitations de polyélevage dont élevage lait

III.2.B.a. expl. de poly élevage dont élevage lait



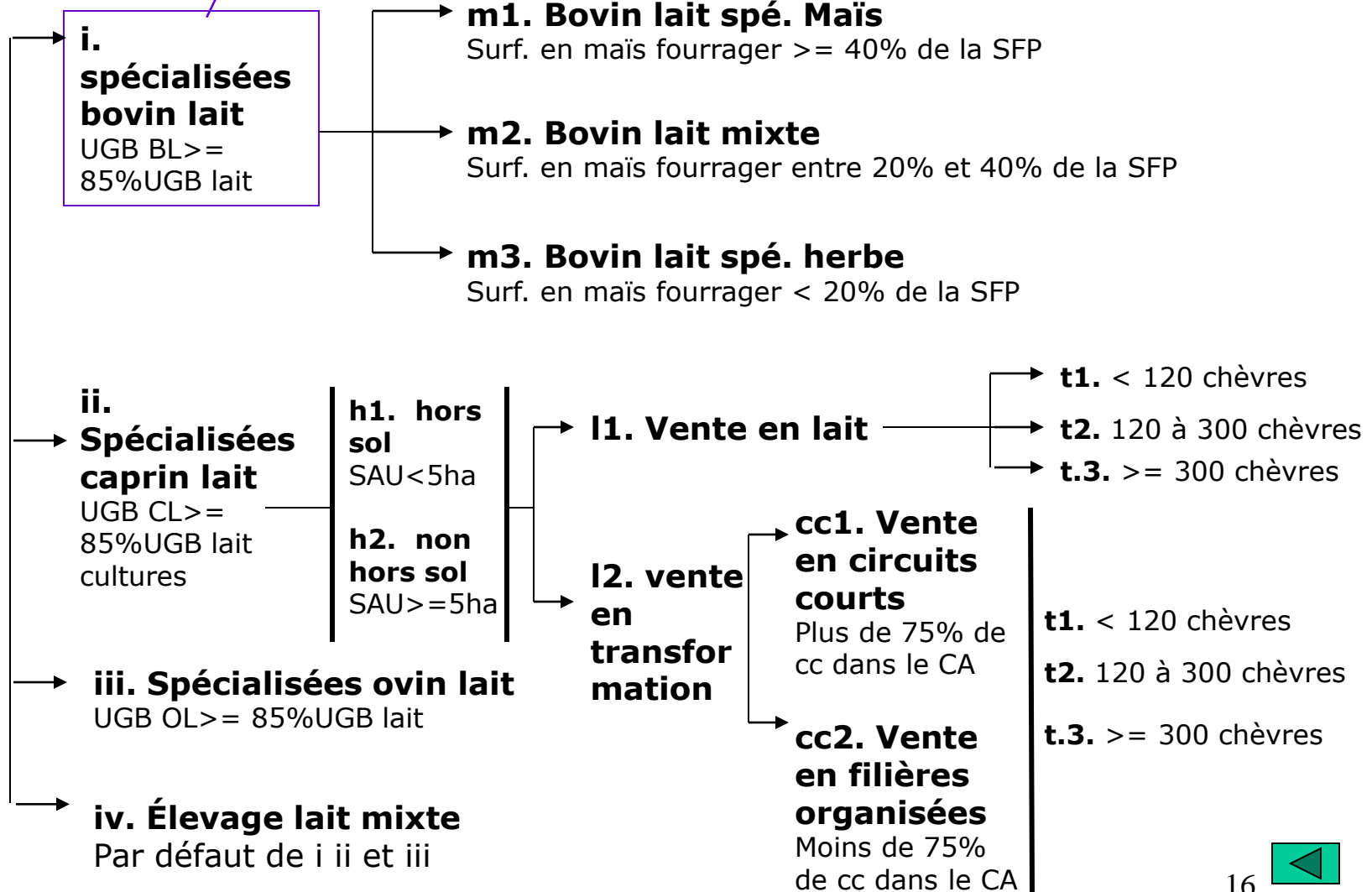
DONT BIO dans chaque type après les critères de taille



III.2.B.b. expl. spécialisées en élevage lait

Puis toutes les exploitations en dessous de 6000 l de quotas lait par ha de grandes cultures sont basculées en III2Abi bovin lait et grandes cultures

III.2.B.b. expl. Spécialisé en en élevage lait



III.2.A. exploitations en polyculture et polyélevage dont élevage lait

III.2.A. Expl. Lait polyculture poly élevage

III.2.A.a. Expl. avec cultures pérennes ou spécialisées et polyélevages dont élevage lait

surf. en vigne $\geq 1,5$ ha ou surf. en arboriculture fruitière ≥ 1 ha ou surf. en kiwi $\geq 0,5$ ha ou présence de surf. en horticulture /pépinière ou présence d'abri ou nombre d'espèces de légumes cultivés > 5

Puis toutes les exploitations au dessus de 6000 l de quotas lait par ha de grandes cultures sont basculées en III2Bbi bovin lait spécialisées

i. Grandes cultures et polyélevage dont élevage lait spécialisé en bovin

UGB BL $\geq 85\%$ UGB lait

ii. Grandes cultures et polyélevage dont élevage lait spécialisé en caprin

UGB CL $\geq 85\%$ UGB lait

iii. Grandes cultures et polyélevage dont élevage lait spécialisé ovin

UGB OL $\geq 85\%$ UGB lait

iv. Grandes cultures et polyélevage dont élevage lait mixtes

Par défaut de i ii et iii

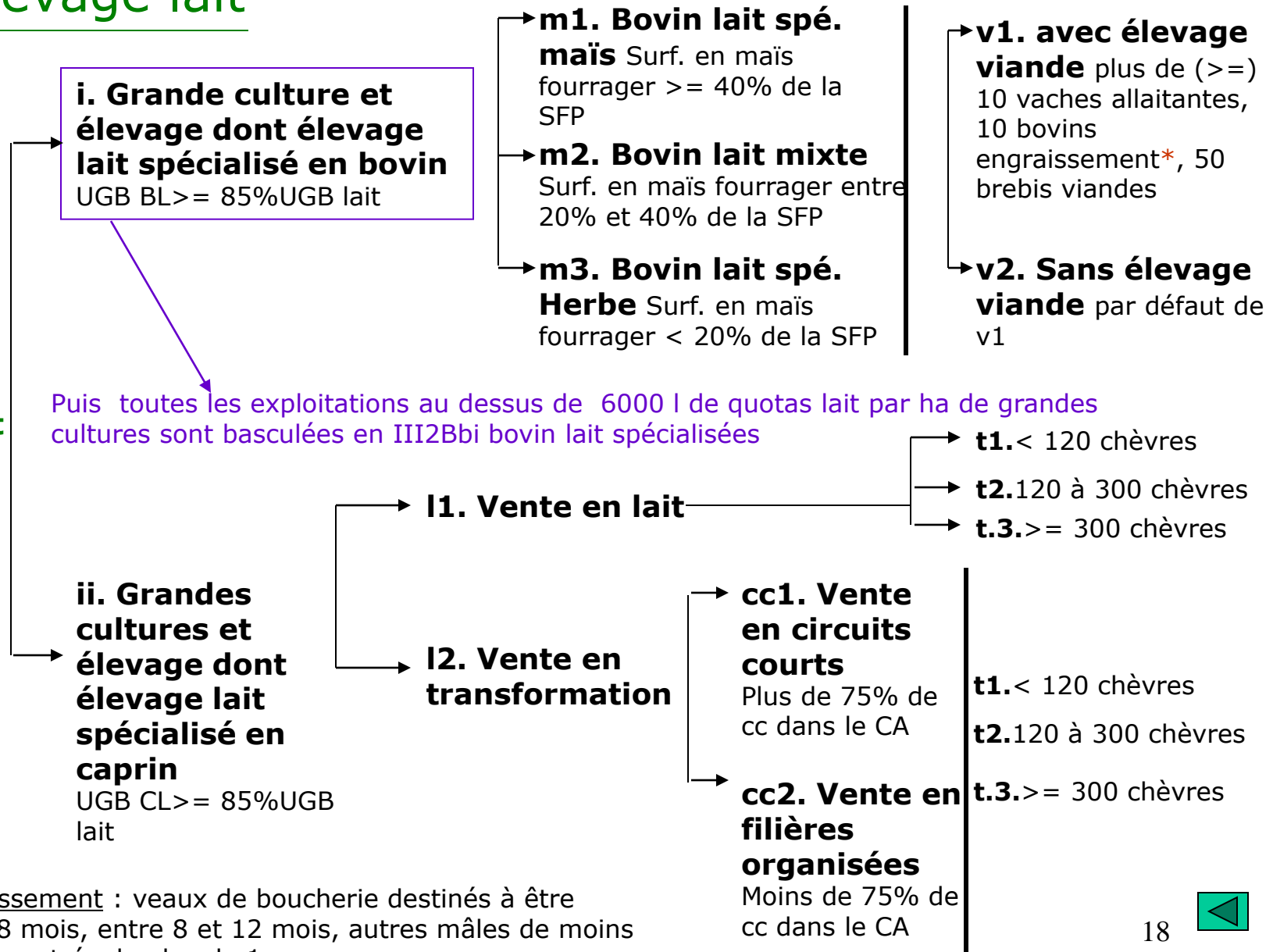
III.2.A.b. Expl. avec grandes cultures et polyélevages dont élevage lait

(indic à vérifier : Quota < 6000 L/ha Grandes Cultures sinon c'est du lait spé III.2.B.)

DONT BIO dans chaque type

III.2.A.b. Expl. avec grandes cultures et polyélevage dont élevage lait

III.2.A.b. Expl. avec grandes cultures et élevages dont lait



* bovins engraissement : veaux de boucherie destinés à être abattus avant 8 mois, entre 8 et 12 mois, autres mâles de moins de 1 an, mâles castrés de plus de 1 an



III.1. Exploitations avec élevage spécialisé en viande

III.1.A. Expl. avec polyculture et élevage spécialisé viande

Surf. fourragère (hors luzerne) < 66% de la SAU ou surf. en GC >= 40 ha et surf. en vigne >= 1,5 ha ou surf. en arboriculture fruitière >= 1 ha ou surf. en kiwi >=0,5 ha ou surf en arbo+vigne >=0.5 ou présence de surf. en horticulture /pépinière ou présence d'abri ou nombre d'espèces de légumes cultivés > 5 ou présence de houblon ou présence de tabac ou présence d'ail ou présence de PPAM



III.1. Exploitations avec élevage spécialisé en viande

III.1.B. Exploit. spécialisées en élevage en viande Par défaut de III1A

III.1.B.b. Expl. avec ruminants viande et granivores somme des PBS granivores >= 25000 €

- **i. Expl. avec l'élevage granivore spécialisé en porcs**
PBS porcs. >= 2/3 PBS granivore
- **ii. Expl. avec l'élevage granivore spécialisé en volaille**
PBS vol. >= 2/3 PBS graniv.
- **iii. Expl. avec l'élevage granivore spécialisé en lapin**
PBS lapin. >= 2/3 PBS graniv.
- **iv. Expl. avec l'élevage granivore mixte** par défaut de i iiet iii

III.1.B.a. Expl. spécialisées en ruminants viande Par défaut de III1Ba

- **i. spécialisées bovin viande **
UGB bovin viande >= à 85 % UGB viande ruminants totale
- **ii. spécialisées ovin viande **
UGB ovin viande >= à 85 % UGB viande ruminants totale
- **iii. Élevage viande mixte**
Par défaut de i et ii

Lien BDNI obligatoire



III.1.B.a.i. Bovin viande

EB
EBR
EM : mâle pour l'élevage
JB1 : jeune bovin de moins de 1 an
JBC :
JBM
MB : mâle pour la boucherie
MBB :
VB : veau de boucherie
VB1 : veaux de boucheries de moins de 8 jours
VB2 :

III.1.B.a.i. bovin viande spécialisé

e1. Engraisseurs

(Sorties_VB \geq 0.2 * BOV2
& Sorties_VB < 1.3 * BOV2)

ind. Indéterminés

Sur reliquat de e1. :
(NBBOV_NAIS < 0.5*(BOV1+BOV2))

e2. Producteurs de veaux

Sur reliquat de ind. :
(Sorties_VB \geq 0.2 * BOV2
& Sorties_VB < 1.3 * BOV2)

V1. Veaux sous la mère

(Sorties_VB1 \geq Sorties_VB2)

V2. Veaux lourds

(Sorties_VB1 < Sorties_VB2)

III.1.B.a.ii. Ovin viande spécialisée

e3. Naisseur/Engraisseurs

Sur reliquat de e2
(Sorties_MB \geq 0.2 * BOV2)

V1. N/E de jeunes bovins (moins de 1 an)

(Sorties_JB1 \geq Sorties_JBC & Sorties_JB1 \geq Sorties_MBB)

V2. N/E de jeunes bovins classiques

(Sorties_JBC \geq Sorties_MBB & Sorties_JBC > Sorties_JB1)

V3. N/E de bœufs

(Sorties_JBC < Sorties_MBB & Sorties_JB1 < Sorties_MBB)

e4. Naisseurs

Sur reliquat de e3
(Sorties_EM \geq 0.2* BOV2)

III.1.B.a.iii. viande mixte

e5. sans sorties

reliquat de e4

V1. N de jeunes bovins maigres

(Sorties_JBM \geq Sorties_EBR & Sorties_JBM \geq Sorties_EB)

V2. N de broutards repoussés

(Sorties_EBR \geq Sorties_EB)

V3. N de broutards

(Sorties_EBR < Sorties_EB & Sorties_JBM < Sorties_EB)

DONT BIO dans chaque type

Lien BDNI obligatoire

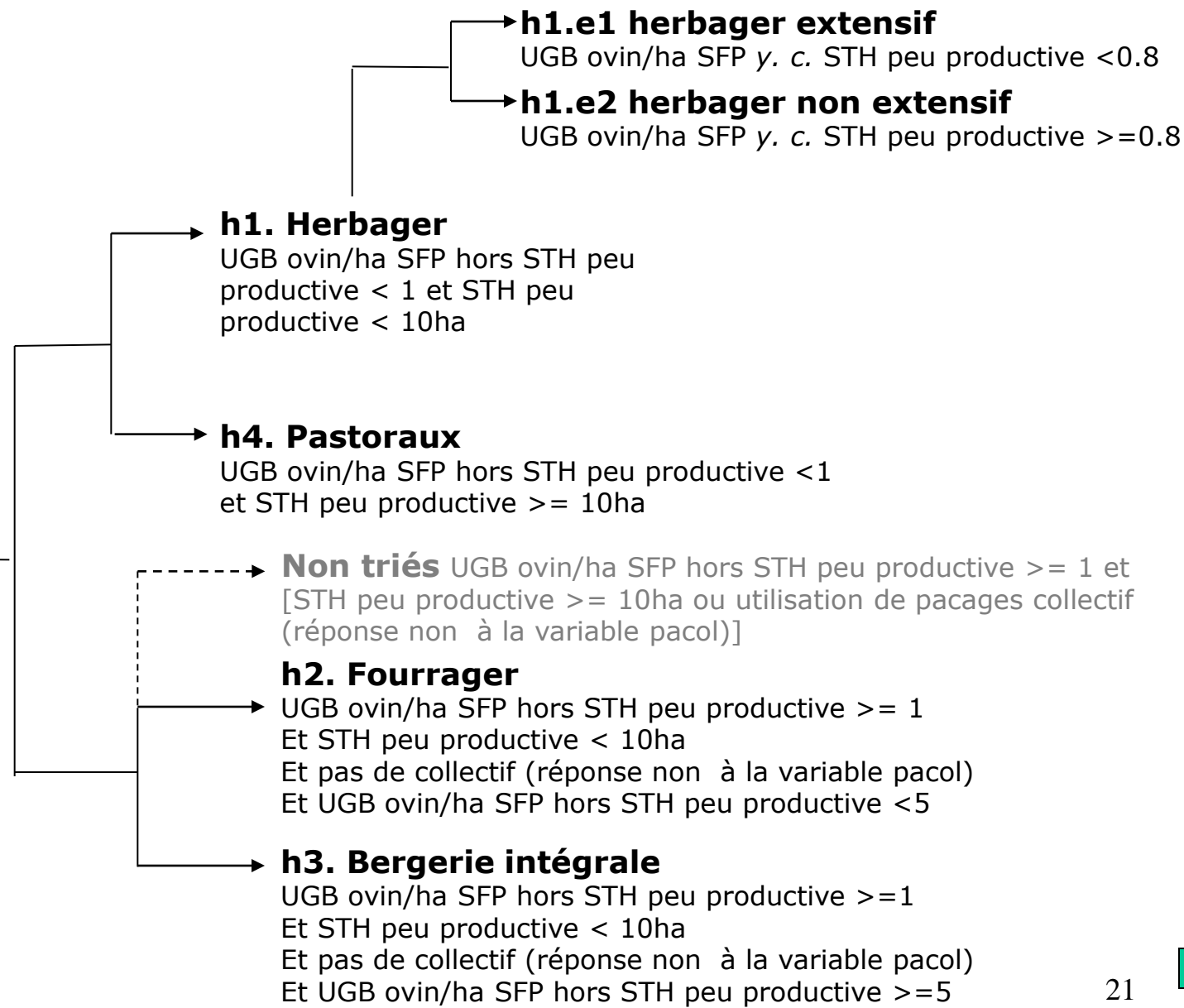


III.1.B.a.ii. Expl. spécialisées Ovins viande

III.1.B.a.i.
bovin viande
spécialisé

III.1.B.a.ii.
Ovin viande
spécialisée

III.1.B.a.iii.
viande mixte



III.1.A. Exploitations avec polyculture et élevage spécialisé viande

III.1.A. . Expl. avec polyculture et élevage spécialisé viande

III.1.A.a. Expl. en polyculture, élevage viande herbivore et élevage granivore PBS granivore ≥ 25000 euros

III.1.A.a.i. dont atelier végétal incluant des cultures pérennes ou spécialisées surf. en vigne $\geq 1,5$ ha ou surf. en arboriculture fruitière ≥ 1 ha ou surf. en kiwi $\geq 0,5$ ha ou surf en vigne + arbo $\geq 1,5$ ha ou présence de surf. en horticulture /pépinière ou présence d'abri ou nombre d'espèces de légumes cultivés > 5 ou présence de houblon ou présence de tabac ou présence d'ail ou présence de PPAM

III.1.A.a.ii. dont atelier végétal spécialisé en grandes cultures Par défaut de i

g1. Expl. avec l'élevage granivore spécialisé en porcs PBS porcs. $\geq 2/3$ PBS granivore

g2. Expl. avec l'élevage granivore spécialisé en volaille PBS volailles. $\geq 2/3$ PBS graniv.

g3. Expl. avec l'élevage granivore spécialisé en lapin PBS lapins. $\geq 2/3$ PBS graniv.

g4. Expl. avec l'élevage granivore mixte par défaut de g1 g2 et g3

III.1.A.b. Expl. en polyculture et élevage spécialisé en viande herbivore
PBS granivores < 25000 euros

III.1.A.b.i. dont atelier végétal incluant des cultures pérennes ou spécialisées surf. en vigne $\geq 1,5$ ha ou surf. en arboriculture fruitière ≥ 1 ha ou surf. en kiwi $\geq 0,5$ ha ou surf en vigne + arbo $\geq 1,5$ ha ou présence de surf. en horticulture /pépinière ou présence d'abri ou nombre d'espèces de légumes cultivés > 5 ou présence de houblon ou présence de tabac ou présence d'ail ou présence de PPAM

III.1.A.b.ii. dont atelier végétal spécialisé en grandes cultures Par défaut de i

vd1 . Expl. avec grandes cultures et élevage spécialisé en bovin viande UGB BV/UGB viande (ovin + bovin) $\geq 85\%$ 

vd2. Expl. avec grandes cultures et élevages spécialisé en ovin viande UGB OV/UGB rviande (ovin et bovin) $\geq 85\%$ 

vd3 . Expl. avec grandes cultures et élevage viande mixte ovin bovin par défaut de vd1 et vd2

DONT BIO dans chaque type

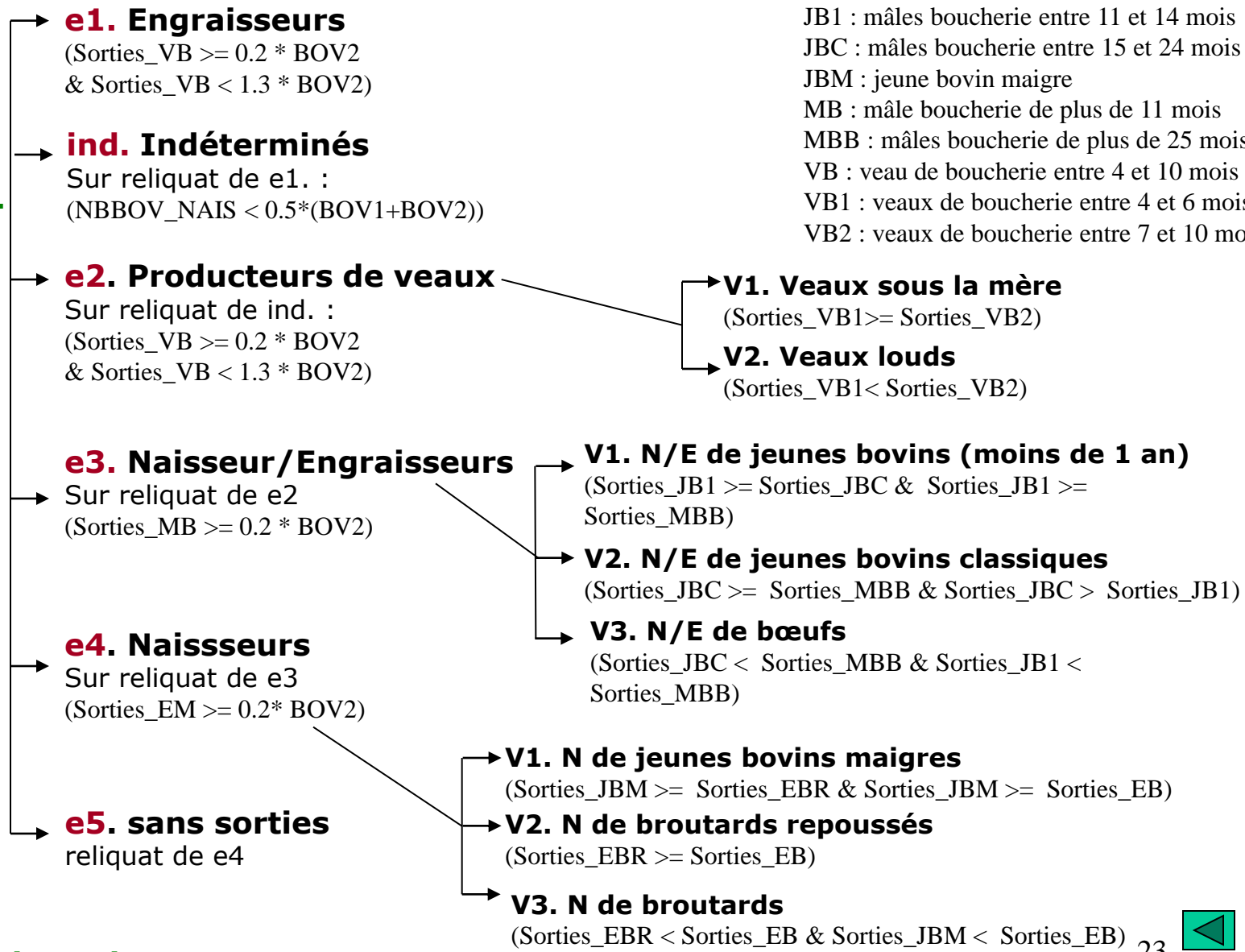
Lien BDNI obligatoire



III.1.A.b.ii.vd1. expl. en grandes cultures et élevage spécialisé en bovin viande

EB : broutards
EBR : broutards repoussés
EM : mâle pour l'élevage de plus de 4 mois
JB1 : mâles boucherie entre 11 et 14 mois
JBC : mâles boucherie entre 15 et 24 mois
JBM : jeune bovin maigre
MB : mâle boucherie de plus de 11 mois
MBB : mâles boucherie de plus de 25 mois
VB : veau de boucherie entre 4 et 10 mois
VB1 : veaux de boucherie entre 4 et 6 mois
VB2 : veaux de boucherie entre 7 et 10 mois

III.1.A.b.ii.vd1. expl en GC et élevage spé en BV



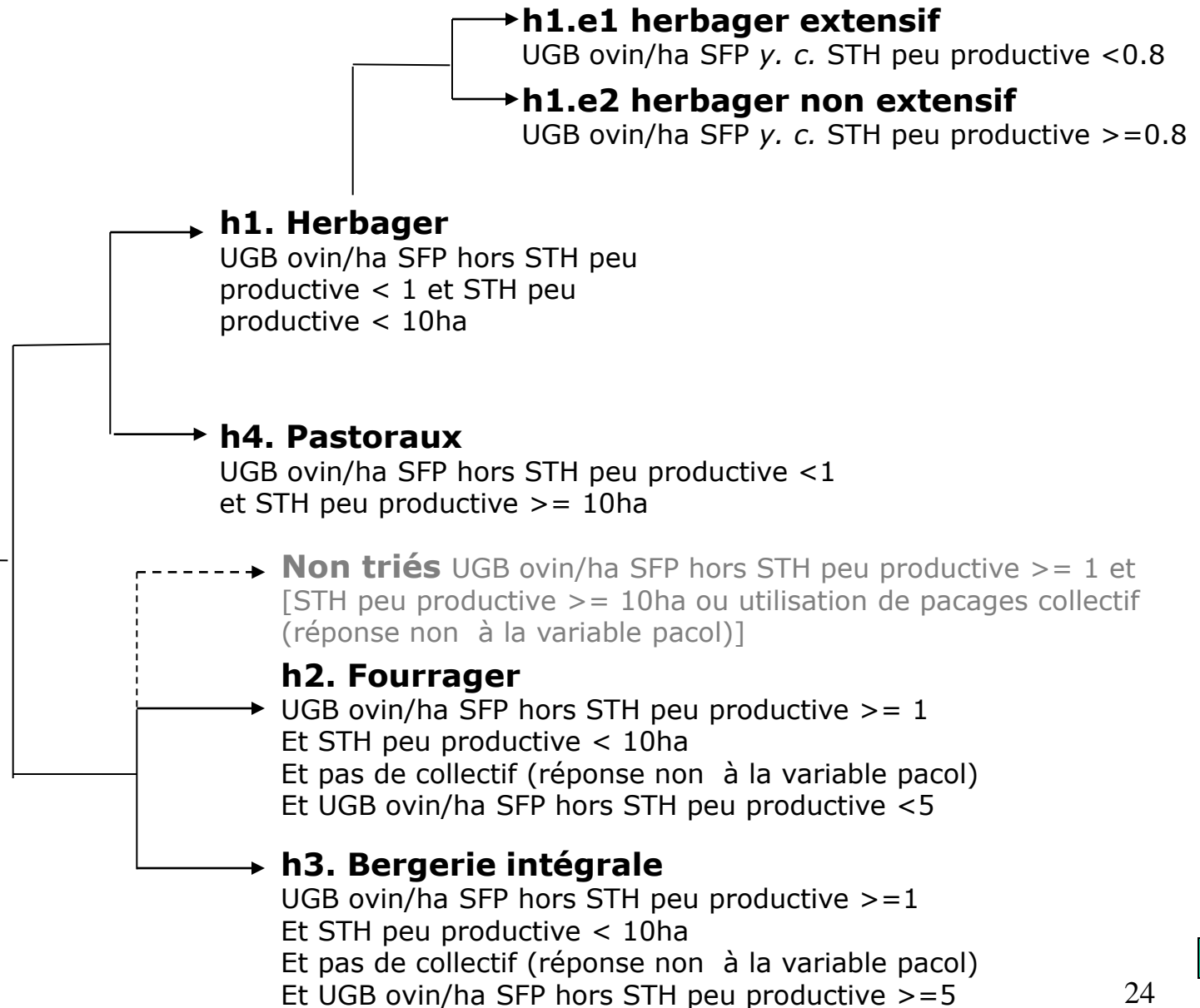
DONT BIO dans chaque type

Lien BDNI obligatoire



III.1.A.b.ii.vd2 Expl. avec grandes cultures et élevage spécialisé en ovin viande

III.1.A.b.ii.vd2 Expl. en grandes cultures et élevage spécialisé en ovin viande



IV Exploitations avec élevage spécialisé granivores

IV. Expl. avec élevage spécialisé granivores

IV.1. Expl. en polyculture et élevage granivores

Surf. en GC \geq 40 ha et
surf. en vigne \geq 1,5 ha ou surf. en arboriculture fruitière \geq 1 ha ou surf. en kiwi \geq 0,5 ha ou présence de surf. en horticulture /pépinière ou présence d'abri ou nombre d'espèces de légumes cultivés $>$ 5



IV.2. Expl. spécialisées en élevage granivores

Par défaut

IV.2.A. Expl. spécialisées volailles

PBS volaille \geq 66% PBS granivores



IV.2.B. Expl. spécialisées porcs

PBS porcs \geq 66% PBS granivores



IV.2.C. Expl. Granivores mixtes

Par défaut de A et B



IV.1. Exploitations en polyculture et élevage granivore



IV.1. Expl. en polyculture et élevage granivore

IV.1.A. Expl. avec élevage granivores et cultures pérennes ou spécialisées

surf. en vigne $\geq 1,5$ ha ou surf. en arboriculture fruitière ≥ 1 ha ou surf. en kiwi $\geq 0,5$ ha ou présence de surf. en horticulture /pépinière ou présence d'abri ou nombre d'espèces de légumes cultivés > 5

IV.1.B. expl. avec élevage granivores et grandes cultures

Par défaut de IV1A

- a. **Grande Culture et élevage spécialisé en volailles** PBS volaille $\geq 66\%$ PBS granivores 
- b. **Grandes Cultures et élevage spécialisé en porcs** PBS porcs $\geq 66\%$ PBS granivores 
- c. **Grandes Cultures et élevage spécialisé en lapin** PBS lapins $\geq 66\%$ PBS granivores
- d. **Grandes Cultures et élevage granivore mixte** Par défaut de a b et c



IV.1.B.a ; IV.2.A. et III.1.B.a.i. exploitations avec l'élevage granivore spécialisé en volaille

IV.1.B.a. expl. avec grandes cultures et élevage spécialisé en volaille



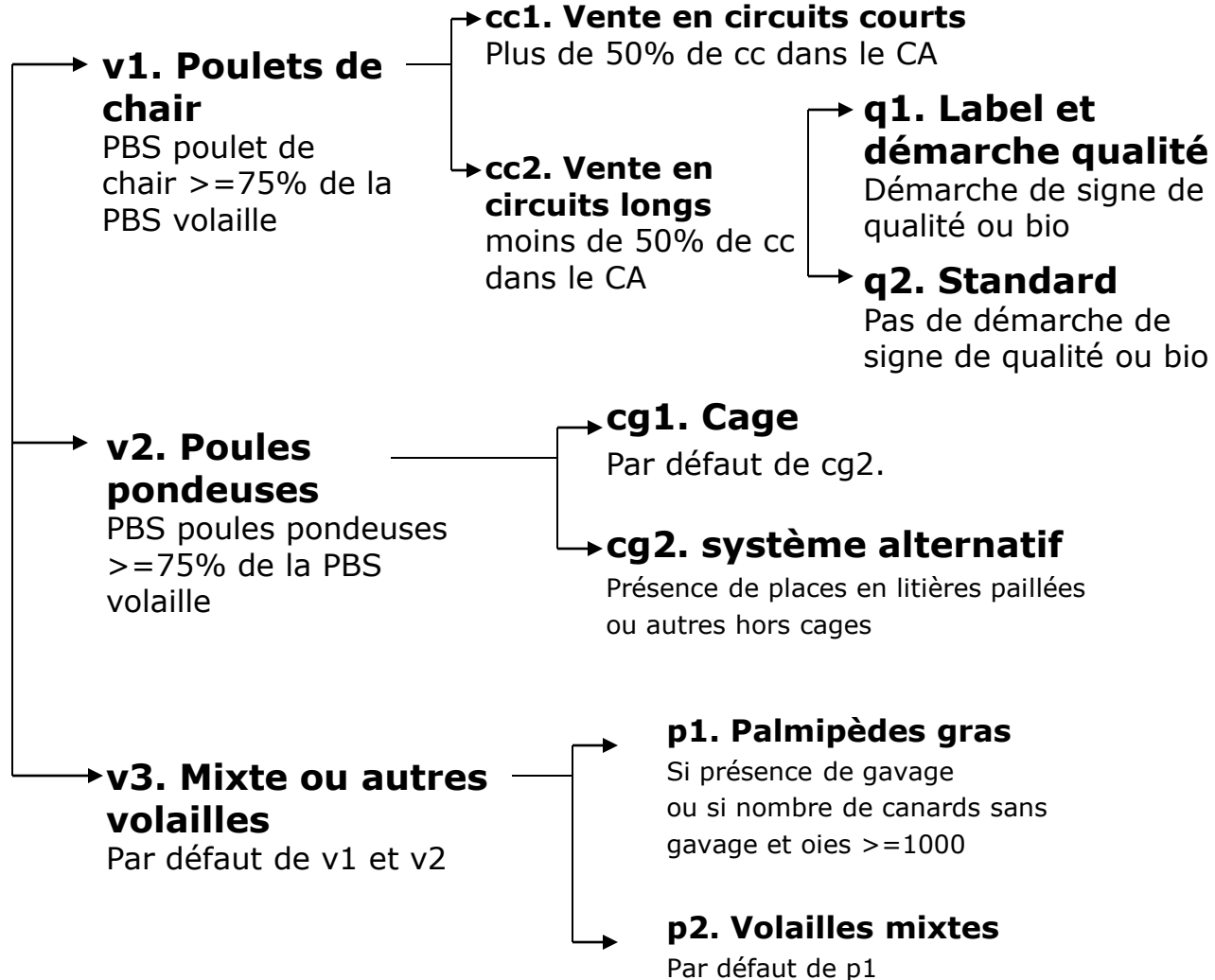
Ou

IV.2.A. Expl. Spécialisées en élevage volailles



Ou

III.1.B.b.i. Expl. avec ruminants viandes et élevage granivore spécialisé en volaille



IV.1.B.b. ; IV.2.B. et III.1.B.a.ii. Expl. avec l'élevage granivore spécialisé en porcins

distinguer les maternités collectives

IV.1.B.b. expl. avec grandes cultures et élevage spécialisé en porcins ◀

Ou

IV.2.B. Expl. Spécialisées en élevage porcin ◀

Ou

III.1.B.b.i. Expl. avec ruminants viandes et élevage granivore spécialisé en porcins ◀

- **ne1. Naisseurs**
<= 2 places
engraissement par truie
- **ne2.Nais./engraisseurs partiel**
>2 et <=4 places
engraissement par truie
- **ne3. Naisseurs/engraisseurs**
>4 et <=10 places
engraissement par truie
- **ne4. Engraisseurs**
> 10 places engraissement par truie ou pas de truie

Pour IV1Bb et IV2B

Pour III1Bai

z1. Lien au sol faible

z2. Compromis entre épandage et alimentaire

z3. Autonomie d'épandage sans autonomie alimentaire

z4. Autonomie d'épandage et autonomie alimentaire

z1. Pas d'autonomie

z2. Autonomie d'épandage et pas d'autonomie alimentaire

z3. Autonomie d'épandage et autonomie alimentaire

Pour les critères de tri voir tableau diapo suivante



Porcs : autonomie alimentaire et d'épandage

élevage spécialisé porc				
	lien au sol faible	compromis entre épandage et alimentaire	autonomie d'épandage sans autonomie alimentaire	autonomie d'épandage et autonomie alimentaire
Naisseurs	<0,1 ha GC/ truie	0,1 à 0,15 ha de GC/truie	0,15 à 0,17 ha de GC/truie	>=0,17 ha de GC/truie
Naisseurs - engraisseurs partiels	<0,3ha GC/ truie	0,3 à 0,49 ha de GC/truie	0,49 à 0,58 ha de GC/truie	>=0,58 ha de GC/truie
Naisseurs - engraisseurs	<0,5ha GC/ truie	0,5 à 0,83 ha de GC/truie	0,83 à 1 ha de GC/truie	>=1 ha de GC/truie
Engraisseurs - post sevrers engraisseurs	<0,064ha GC/ place PS et E	0,064 à 0,096ha GC/ place PS et E	0,096 à 0,128haha GC/ place PS et E	>=0,128ha GC/ place PS et E

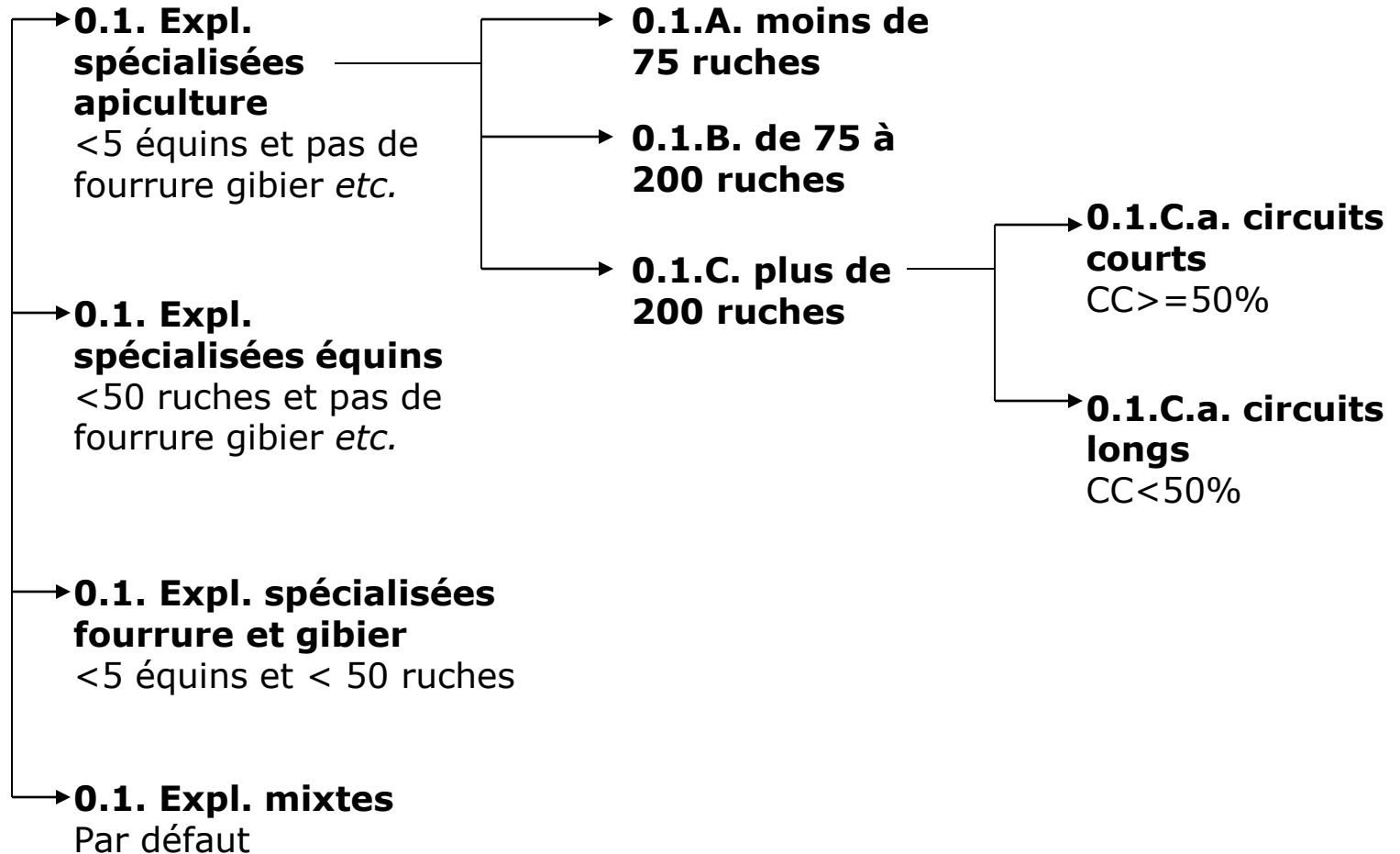
élevage mixte porcs et autres élevages			
	pas d'autonomie	autonomie d'épandage et pas d'autonomie alimentaire	autonomie d'épandage et autonomie alimentaire
Naisseurs	expefflufil="1" et <0,17 ha GC/ truie	expefflufil="0" ou "" et <0,17 ha GC/ truie	expefflufil="0" ou "" et >=0,17 ha GC/ truie
Naisseurs - engraisseurs partiels	expefflufil="1" et <0,58ha GC/ truie	expefflufil="0" ou "" et <0,58ha GC/ truie	expefflufil="0" ou "" et >=0,58ha GC/ truie
Naisseurs - engraisseurs	expefflufil="1" et <1ha GC/ truie	expefflufil="0" ou "" et <1ha GC/ truie	expefflufil="0" ou "" et >=1ha GC/ truie
Engraisseurs - post sevrers engraisseurs	expefflufil="1" et <0,128ha GC/ place PS et E	expefflufil="0" ou "" et <0,128ha GC/ place PS et E	expefflufil="0" ou "" et >=0,128ha GC/ place PS et E

Expefflufil : variable du RA210 : au cours de la campagne, avez vous exporté en dehors de votre exploitation des effluents animaux produits sur votre exploitation? Oui="1" non="0" ou ""

abréviations : E : engraisseur; PS : post sevrer

0. Chevaux abeilles fourrure gibier

0. chevaux abeilles fourrure gibier



Remerciements aux experts En entretien, au téléphone ou en groupe

Nicolas de Boutray, Philippe Rochais, Sandrine Gallmann, Karine Vignal, Marie-Thérèse Descombes, Louis-Marie Cailleau, Julien Charbonnaud, Marc Roger, Thomas Ponsard, Mathieu Wullens, Emmanuel Retif, Jean-Claude Jullien, Hélène Préveral, Sandrine Mouton, Benoit Tassin, Laurent Baraduc, Jean-François Méré, Thierry Dufresne, Nicole Bossis, Karine Lazard, Florence Piedhault, Vincent Lictevout, Benoit Foisnon, Jean-Yves Lheriau, Jean-Luc Reuillon, Jean-Paul Bellamy, Claude Vincent, Sophie Auzel, Frédéric Guy, Laurence Guérin, Fanny Gillet, Philippe Debard, Céline Diard, Christophe Fleurance, Pascaline Bouet, Dominique Verneau, Emilie Pichon, Jean-Marc Morcet, Betty Fidalgo, Olivier Pagnot, Bertrand Dumas, Christine Goscianski, Mathilde Bonestebe, Jean-Marie Blanvillain, Philippe Colin, Pierre Barbera, Hélène Berhault, Régis Doucet, Michel Bonnefoy, Yann Flodrops, Baptiste Soenen, Elise Vannetzel, Chloé Malaval Juery, Daniel Quiévreux, Jean Hirschler, Alain Treton, Elise Kohser, Christophe Joffroy, Adeline Mallet, Virginie Arnaldi, ADAPIC